

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDCT 201 Subventions fonds du Maire (14.670 euros) à 2 associations et convention avec 1 association du 18e arrondissement.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 2 associations domiciliées dans le 18e arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Salle Saint Bruno, 9 rue Saint Bruno - 75018 Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 7.335 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Salle Saint Bruno (12109 / 2014_07592).

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.335 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Comité Officiel des Fêtes et d'Action Sociale de Montmartre et du 18e (57622 / 2014_06869), 1 place Jules Joffrin - 75018 Paris.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (18^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2014 et suivants.